

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Proximus Media House**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue Carli

N° : 2

Boîte :

Code postal : 1140

Commune : Evere

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0875.092.626

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

29-07-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 18-03-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.12, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### Roels Françoise

Prekelindenlaan 156

1200 Woluwé-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-03-15

Fin de mandat : 2024-03-15

Administrateur

### Castele Jim

Markiesstraat 56

9070 Destelbergen

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-16

Fin de mandat : 2024-03-18

Président du Conseil d'Administration

### Deloitte Bedrijfsrevisoren SRL (B00025)

0429053863

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat : 2025-03-17

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Neijens Koen (A02022)

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>22.266.101</u></b>	<b><u>21.109.582</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>17.838.231</b>	<b>16.612.123</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>4.427.870</b>	<b>4.497.459</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	4.260.210	4.370.146
Mobilier et matériel roulant		24	76.503	43.413
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	91.157	83.900
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>64.709.594</u></b>	<b><u>71.132.157</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>3.342.223</b>	<b>5.044.978</b>
Créances commerciales		40	3.216.444	5.037.188
Autres créances		41	125.780	7.789
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>59.996.162</b>	<b>61.410.360</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	59.996.162	61.410.360
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58		
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>1.371.208</b>	<b>4.676.820</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>86.975.694</b>	<b>92.241.739</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>	6.7.1	10/15	<b><u>7.288.687</u></b>	<b><u>62.195.476</u></b>
Capital		10/11	<b>1.000.000</b>	<b>1.000.000</b>
Capital souscrit		10	1.000.000	1.000.000
Capital non appelé		100	1.000.000	1.000.000
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11		
Autres		1100/10		
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>100.000</b>	<b>100.000</b>
Réserves indisponibles		130/1	100.000	100.000
Réserve légale		130	100.000	100.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>6.118.552</b>	<b>61.095.476</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>70.135</b>	
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>113.867</u></b>	<b><u>84.610</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>90.489</b>	<b>84.610</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	90.489	84.610
<b>Impôts différés</b>		168	<b>23.378</b>	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>79.573.141</b>	<b>29.961.654</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>0</b>	<b>4.217.500</b>
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175	0	4.217.500
Fournisseurs		1750	0	4.217.500
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>79.573.141</b>	<b>25.744.154</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.192.162	7.509.251
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	15.217.597	16.462.380
Fournisseurs		440/4	15.217.597	16.462.380
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.463.381	1.772.494
Impôts		450/3	395.276	653.631
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.068.105	1.118.863
Autres dettes		47/48	58.700.000	29
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>86.975.694</b>	<b>92.241.739</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>48.037.225</b>	<b>49.289.127</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	46.685.665	48.942.421
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	237.666	313.510
Autres produits d'exploitation	6.10	74	1.113.894	33.196
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>44.648.114</b>	<b>45.867.409</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	21.017.762	29.552.733
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	5.476.520	5.157.120
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	18.131.573	11.112.542
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	5.879	37.753
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	16.380	7.261
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>3.389.111</b>	<b>3.421.718</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>1.748.218</b>	<b>176.863</b>
Produits financiers récurrents		75	1.748.218	176.863
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	1.713.585	136.115
Autres produits financiers	6.11	752/9	34.633	40.748
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>79.698</b>	<b>66.268</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	79.698	66.268
Charges des dettes		650	471	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	79.227	66.268
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>5.057.631</b>	<b>3.532.313</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780	<b>5.845</b>	
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>1.340.400</b>	<b>948.869</b>
Impôts		670/3	1.349.648	959.405
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	9.248	10.535
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>3.723.076</b>	<b>2.583.444</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>3.723.076</b>	<b>2.583.444</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	<b>64.818.552</b>	<b>61.095.476</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	3.723.076	2.583.444
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	61.095.476	58.512.032
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	<b>6.118.552</b>	<b>61.095.476</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	<b>58.700.000</b>	
Rémunération de l'apport		694	58.700.000	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8052P		<b>37.073.387</b>
	8022	15.937.091
	8032	738.000
(+)/(-) 8042		
	<b>52.272.478</b>	
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8122P		<b>20.461.265</b>
	8072	15.998.868
	8082	0
	8092	
	8102	738.000
(+)/(-) 8112		
	<b>35.722.133</b>	
	8122	
	<b>16.550.346</b>	
	211	

**ACOMPTES VERSÉS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8054P	XXXXXXXXXX	
8024	1.287.886	
8034		
(+)/(-) 8044		
8054	<b>1.287.886</b>	
8124P	XXXXXXXXXX	
8074		
8084		
8094		
8104		
(+)/(-) 8114		
8124		
213	<b>1.287.886</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>19.377.377</b>
8162	1.968.188	
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	<b>21.345.566</b>	
8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8212	0	
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252	<b>0</b>	
8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>15.007.231</b>
8272	2.078.125	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	<b>17.085.356</b>	
(23)	<b>4.260.210</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>67.838</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	41.036	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>108.874</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213	0	
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253	<b>0</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>24.425</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	7.945	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>32.371</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>76.503</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXX	1.708.094
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	53.892	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	1.761.986	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXX	1.624.194
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	46.635	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	1.670.829	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26)	91.157	

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>59.996.162</b>	<b>61.410.360</b>
8686	59.996.162	61.410.360
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Contenu vidéo à la demande à reporter en 2024

Frais à reporter en 2024

Exercice
170.000
1.201.208

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	1.000.000
(100)	1.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

    Actions sur nom sans valeur nominal

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.000.000	20.000
8702	XXXXXXXXXX	20.000
8703	XXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
     Montant du capital détenu  
     Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
     Montant du capital détenu  
     Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
     Montant des emprunts convertibles en cours  
     Montant du capital à souscrire  
     Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
     Nombre de droits de souscription en circulation  
     Montant du capital à souscrire  
     Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition  
     Nombre de parts  
     Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
     Nombre de parts détenues par la société elle-même  
     Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>Proximus SA</b> 0202239951 Koning Albert II-laan 27 1030 Schaerbeek BELGIQUE	sur nom	20.000		100

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Plan à long terme personnel

Exercice
90.489

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	4.192.162
Fournisseurs	8871	4.192.162
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>4.192.162</b>
--	------	------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	0
Fournisseurs	8872	0
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	<b>0</b>
--	------	----------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	
--	------	--

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

- Dettes financières
  - Emprunts subordonnés
  - Emprunts obligataires non subordonnés
  - Dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Etablissements de crédit
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

- Dettes financières
  - Emprunts subordonnés
  - Emprunts obligataires non subordonnés
  - Dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Etablissements de crédit
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
  - Impôts
  - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	313.515
450	76.002
9076	
9077	1.068.105

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Exercice

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité  
refacturation contenu

46.685.665

48.942.421

Ventilation par marché géographique  
refacturation belge

46.685.665

48.942.421

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

#### CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

60

62

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

60,3

60,9

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

94.273

100.503

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

4.070.820

3.821.387

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

1.016.477

972.296

Primes patronales pour assurances extralégales

622

266.332

237.220

Autres frais de personnel

623

122.890

126.218

Pensions de retraite et de survie

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	32.795	37.753
Utilisations et reprises	9116	26.917	
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	122	106
Autres	641/8	16.258	7.155
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	11	11
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	10,1	11,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	19.973	23.287
Frais pour la société	617	889.336	947.613

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Différences de change

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Différences de changes

Frais bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	17.534	
9126		
754		
	17.099	40.748
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	0	
655		
	23.430	10.895
	55.797	55.372

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	<b>1.349.648</b>
9135	1.343.802
9136	
9137	5.846
9138	
9139	
9140	
	<b>314.176</b>

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives
- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	5.294.806	5.061.452
9146	10.013.911	10.345.749
9147	1.025.690	922.840
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

Dans le cadre de la politique pour la gestion des membres du personnel, Proximus S.A. de droit public a prévu un plan de pensions complémentaires (comité paritaire du 22.10.1997) sous la forme d'un plan " but à atteindre ". Les employés de Proximus Media House font également partie de ce plan de pension complémentaire.

Les droits des participants à ce plan sont reconnus à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs qui sont constitués, un Fonds de Pension a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998. En 2015 ce Fonds de Pension a adopté la dénomination "Fonds de Pension Proximus O.F.P" via la modification de ses statuts publiée dans les annexes du Moniteur belge du 09/06/2015.

Le plan a été amendé en 2006 avec effet au 01.01.2005, en 2013 avec effet au 01.04.2013, et en 2016 avec effet au 01.09.2016. Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt nominal de 3.30 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Proximus Media House s'élève à 1.583 KEUR au 31.12.2023.

L'engagement total de ce fonds (Proximus S.A. de droit public et quelques filiales) s'élève à 784.520 KEUR au 31.12.2023 (engagement incluant les taxes sur le montant du sous financement éventuel). Le fonds est alimenté sur base du " periodic cost " annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2023 ce fonds gère un actif de 971.429 KEUR.

Conformément à l'avis de la CNC 2018/15 émis le 20 juin 2018, en Belgian GAAP, la valorisation des engagements de pension doit être basée sur les salaires actuels sans tenir compte de leur évolution future. En outre, conformément à la législation belge, le portefeuille d'actifs détenu par le fonds de pension couvre largement les droits acquis calculés de façon prudente au 31/12/2023. De ce fait, il ne faut pas reconnaître de provision pour sous- financement dans les comptes annuels statutaires belges.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Ligne de crédit ING : Garantie parental

Ligne de crédit ING : Garantie bancaire de 25 Millions Eur pour couverture de PMH garanties par Proximus

En décembre 2023, un accord a été conclu avec la Pro League sur le remboursement d'une partie des droits de diffusion 2019-2020, suite à la résiliation anticipée par Covid.

La valeur totale de l'accord s'élève à 17,9 millions d'euros, dont PMH recevra une part proportionnelle. Le remboursement se fera en partie en espèces et en partie en nature et sera étalé sur trois ans, avec une autre partie en 2024 et 2025.

Exercice
500.000
23.550.000

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291	<b>3.262.867</b>	<b>4.360.256</b>
9301		
9311	3.262.867	4.360.256
9321	<b>59.996.162</b>	<b>61.410.360</b>
9331		
9341	59.996.162	61.410.360
9351	<b>550.917</b>	<b>537.638</b>
9361		
9371	550.917	537.638
9381		
9391	23.550.000	11.400.000
9401		
9421		
9431	1.713.585	136.115
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant Nihil, tenant compte de fait que les "parties liées" ne comprennent pas les sociétés qui sont entièrement détenues par le Groupe Proximus, dont fait partie Proximus Media House, conformément l'avis de CNC

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>19.347</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations  
L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

Proximus SA  
0202239951  
Boulevard Roi Albert II 27  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

PROXIMUS SA DE DROIT PUBLIC  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
0202239951  
Boulevard du Roi Albert II 27  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

---

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

N° 0875.092.626 C 6.19 PmH  
RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions du chapitre II de l' A.R. du 29.04.2019.  
Celles-ci ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de la séance du 8.02.2006.

**Frais d'établissement**

Les frais d'établissement importants sont activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.  
Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport.  
Ici on ne tient pas compte des frais généraux.  
Les droits de diffusion des chaînes, qui sont comptabilisés au bilan comme immobilisations incorporelles, sont amortis sur la période sur laquelle portent ces droits, en fonction de leur utilité. Dans le cas où l'utilisation des droits ne peut pas être déterminée de manière suffisamment fiable, l'amortissement se fait de manière linéaire sur la période.  
Les logiciels d'application sont amortis sur une période de 3 ou 4 ans.  
Le Goodwill est amorti sur une période de 5 ans.  
Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

**Immobilisations corporelles**

Les participations et les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c'est-à-dire le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Ici on ne tient pas compte des frais généraux.  
Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée sont amorties de manière linéaire selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES DUREE DE VIE**  
(en années)

Bâtiments et constructions 3 - 33  
Appareillage installé chez le client 2 - 5  
Autres immobilisations corporelles 2 - 10  
Mobilier et machines de bureau 3 - 10  
Matériel roulant 5

Actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.  
Immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.  
Lors de la détermination du montant amortissable, il est tenu compte d'une valeur résiduelle si celle-ci peut être déterminée de manière précise, qu'elle est significative et que la réalisation est suffisamment certaine.  
Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

**Immobilisations financiers**

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Uniquement les coûts d'achats accessoires importants sont activés.  
Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.  
Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque à la date d'échéance, le paiement en est partiellement ou complètement incertain.

**Créances à plus d'un an**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.  
Des créances qui ne sont pas productives des intérêts (ou des intérêts anormalement faible), sont escomptés afin de déterminer leur valeur d'acquisition.  
Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsque à la date d'échéance, le paiement en est partiellement ou complètement incertain.

**Stocks et commandes en cours**

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.  
Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.  
Des réductions de valeurs sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de vente ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause.  
Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

**Créances à un an au plus**

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.  
Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsque à la date d'échéance, le remboursement en est incertain.  
Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante et sont réévaluées au cours de clôture.

**Placement de trésorerie**

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires dans les autres cas.  
Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.  
Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

**Valeurs disponibles**

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

**Provisions et impôt différé**

À la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fidèle du risque au moment de l'établissement des comptes.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'art 76 de l'A.R. du 29.04.2019.

**Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus**

Les dettes sont reprises au bilan pour leur valeur nominale.  
Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté.
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture d'entrée.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.  
Des dettes à plus d'un an qui ne sont pas productives des intérêts (ou des intérêts anormalement faible), sont escomptés afin de déterminer leur valeur d'acquisition.

**Ecart de conversion**

Les soldes négatifs et positifs par devise résultant de la réévaluation sont pris au compte de résultats.

**Compte de résultat**

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

**Droit et engagement hors bilan**

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, pour leur valeur estimée.  
Dans le cadre de certains grands contrats/obligations avec des fournisseurs, Proximus Media House a la garantie de Proximus que ces contrats/obligations seront repris par Proximus en cas de non-accomplissement. Jusqu'à ce moment ce n'était pas encore le cas, et aucun problème s'est manifesté.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MARS 2024, RELATIF AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA S.A. Proximus Media House

Cher actionnaire,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a le plaisir de vous faire rapport de ses activités exercées durant le treizième exercice social de la société Proximus Media House (« PMH »), et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023.

Seront traités successivement : le développement, les résultats et la position de PMH (y inclus les faits marquants de l'exercice 2023 et du début de l'année 2024), les risques et incertitudes les plus importants, les autres informations obligatoires et les mandats.

Description du développement, des résultats et de la position de PMH

Skynet iMotion Activities (SiA) a été créée le 13 juillet 2005 en tant qu'entité juridique indépendante. Pour exercer ses activités dans le secteur des médias, elle a obtenu les licences nécessaires auprès du CSA (Comité Supérieur de l'Audiotvisuel) et du VRM (Vlaamse Regulator voor de Media).

En 2019, SiA a changé son nom pour devenir Proximus Media House (PMH).

Les activités de PMH regroupent la production média et éditoriale réalisée au profit des plateformes de contenu de Proximus (Pickx) ainsi que différents services affiliés.

Ces activités incluent la production et la gestion éditoriale d'événements sportifs (principalement football et cyclo-cross), la gestion de chaînes propres (principalement Pickx+), la production de contenu digital à destination des réseaux sociaux, des applications mobiles Pickx et de pickx.be, la gestion et le traitement du contenu vidéo de la plateforme VOD de Pickx ainsi que les activités d'autopromotion de cette même offre VOD ainsi que la diffusion de chaînes de partenaires commerciaux (Studio 100, ESN).

**Activités**

**Production sportive**

Les offres sportives nationales et internationales sont commercialisées par Proximus SA sous les marques Proximus Sports « All Sport » (bouquet d'agrégation incluant les chaînes Pickx+ Sport et d'autres chaînes sportives d'éditeurs tiers).

Les compétitions distribuées dans le bouquet « All Sports » comportent notamment :

l'UEFA Champions League dont PMH détient les droits « pay tv » pour la période 2021-2024.

La Jupiler Pro League (le Championnat belge), la Liga (le Championnat de Division 1 espagnol), le Calcio (le Championnat de Division 1 italienne), la Bundesliga (le championnat de Division 1 allemand) et bien d'autres contenus sportifs comme la NBA ou la NFL à travers les chaînes du groupe Eleven Sports Network

Des courses de cyclo-cross du Telenet Superprestige et du UCI Cyclo-cross Worldcup

Des courses cyclistes (Tour de Suisse, Tour d'Allemagne,...)

**Offre VOD**

Depuis 2021, l'offre « Movies & Series » a fait place à une nouvelle offre de divertissement « Pickx+ » qui fait partie de toutes les options payantes proposées par Proximus (Pickx Mix, Pickx+ standalone,...) et incluant en sus d'une chaîne, un pack de contenus non-linéaire, commercialisés par abonnement mensuel à consommation illimitée.

**Activité éditoriale**

En support de la stratégie groupe de Proximus, PMH entreprend des activités éditoriales étendues, autour de contenus premium payants, linéaires et non linéaires, et de contenus digitaux gratuits distribués sur les plateformes Pickx.

PMH endosse également des activités d'exécution opérationnelle de la communication sur les réseaux sociaux de Pickx.

Depuis 2020, PMH endosse la responsabilité d'éditeur de la proposition de contenus digitaux gratuits précédemment portée par Proximus SA et publiée sur le site pickx.be. PMH en définit donc la ligne éditoriale en concertation avec Proximus, et procède à son exécution opérationnelle.

Ces contenus (articles/vidéos/podcasts) soutiennent les efforts de Proximus pour

1. Améliorer la perception et la considération de Pickx,
2. Augmenter l'usage et la consommation sur les plateformes Pickx,
3. Stimuler les ventes d'options TV en proposant une vitrine éditoriale des offres payantes

Diffusion de chaînes de partenaires commerciaux

PMH a continué de diffuser pour le compte de la société Studio 100, la chaîne Studio100 NL.

Depuis le début de la saison 2020-2021, à la suite de l'attribution des droits de diffusion de la ProLeague à Eleven Sport Network, PMH se charge de la diffusion des chaînes Eleven Pro League pour le compte d'ESN.

**Résultats financiers**

**Bénéfice net d'exercice**

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à € 3.723.075,94. Nous vous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice à affecter :	€ 3.723.075,94
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	€ 61.095.475,71
Dividendes intermédiaires - distribués en 2023	€ 58.700.000,00
Bénéfice à reporter	€ 6.118.551,65

Il n'y a pas de faits financiers marquants en début d'année 2024.

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

A court terme, les risques et incertitudes significatifs sont limités pour PMH : la relation avec le client le plus important (Proximus) a été traduite dans un accord avec une rémunération basée sur le principe « cost plus ». Ceci doit garantir à PMH une rentabilité normale.

A moyen et long terme, les risques et incertitudes les plus importants proviennent de l'évolution de la télévision digitale et en particulier du succès de l'offre linéaire et OTT de Proximus.

**Autre information obligatoire**

En 2023 PMH a mené des activités limitées liées à la recherche et au développement. Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'un projet visant à améliorer l'accessibilité des médias audiovisuels et à maximiser l'accessibilité du contenu flamand pour les personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif au moyen de sous-titrage, sous-titrage auditif, langue des signes et audiodescription. Dans ce cadre, PMH a reçu des subsides. PMH n'a pas de succursale. PMH ne se sert pas des instruments financiers.

**Conclusion**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2023 de Proximus Media House S.A., tels que proposés dans le présent rapport et vous demandons de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil d'Administration,

Bruxelles, le 12/03/2024

J.Casteele  
Président du Conseil d'Administration

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



## Proximus Media House SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2023 - Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Proximus Media House SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Proximus Media House SA (« la société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Proximus Media House SA durant 14 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 86 976 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3 723 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du fait que , les dispositions légales prévues à l'article 7 :132 du Code des sociétés et associations relatives à la mise à disposition des documents légaux n'ont pas été respectées.

Signé à Zaventem, le 13 mars 2024.

### Le commissaire

DocuSigned by:  
**Koen Neijens**  
2A8E2DCFD59C4E1...

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par Koen Neijens

**Deloitte.**

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

227

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	56,4	39,7	16,7
Temps partiel	1002	5,3	4,3	1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	60,3	42,8	17,5

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein	1011	88.636	64.056	24.580
Temps partiel	1012	5.636	4.342	1.294
Total	1013	94.272	68.398	25.874

**Frais de personnel**

Temps plein	1021	5.151.279		
Temps partiel	1022	325.241		
Total	1023	5.476.520	3.812.181	1.664.339

**Montant des avantages accordés en sus du salaire**

	1033	82.918	57.719	25.199
--	------	--------	--------	--------

**Au cours de l'exercice précédent**

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	60,9	43,1	17,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	100.503	71.176	29.327
Frais de personnel	1023	5.157.120	3.615.658	1.541.463
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	92.801	65.063	27.738

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	55	5	58,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	55	5	58,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	37	4	39,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	37	4	39,8
Femmes	121	18	1	18,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	18	1	18,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	54	5	57,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	10,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	19.973	
Frais pour la société	152	889.336	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	8		8
210	8		8
211			
212			
213			

## SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

## Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	9	1	9,9
310	9	1	9,9
311			
312			
313			
340			
341			
342	1		1
343	8	1	8,9
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	40	5811	15
5802	500	5812	484
5803	27.885	5813	31.131
58031	27.885	58131	31.131
58032		58132	
58033		58133	
5821	8	5831	10
5822	23	5832	27
5823	1.296	5833	1.721
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

## RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Proximus Media House                      RAPPORT DE REMUNERATION                      2023  
Be 0875.092.626

RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2024, RELATIF AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023 DE LA S.A. PROXIMUS MEDIA HOUSE

En 2023 les prochaines montants ont été payés comme rémunération aux membres du Conseil d'Administration.

Françoise Roels	12.000,00 €	Administrateur
-----------------	-------------	----------------

Au nom du Conseil d'Administration,  
Bruxelles, le 12/03/2024

J. Castele  
Président du Conseil d'Administration